



JEUNES & POLICE : VERS UN DIALOGUE CONCERTÉ

COLLOQUE JEUNES & POLICE

Vers un dialogue concerté



JEUDI 25 JANVIER 2024
(9H-16H)

**CENTRE CULTUREL
BRUEGEL**

RUE DES RENARDS 1F, 1000 BRUXELLES



JOURNÉE ORGANISÉE PAR LE CIDJ -
FÉDÉRATION DE CENTRES D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES

MODÉRÉE PAR MADELEINE GUYOT DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE LA LIGUE DES FAMILLES

- PRÉSENTATION D'UNE BANDE
DESSINÉE CO-RÉALISÉE PAR DES
JEUNES DE LA MJ88 ET ILLUSTRÉE PAR
LE DESSINATEUR MILES JANSSENS
- MULTIPLES INTERVENTIONS
- SÉANCES DE RÉFLEXION
COLLECTIVE

**INSCRIPTION
GRATUITE ET
OBLIGATOIRE**



Infos : cidj@cidj.be



REMERCIEMENTS

Nous tenons vivement à remercier toutes les personnes qui ont participé à notre colloque intitulé « Jeunes & Police : Vers un dialogue concerté ».

Un tout grand merci aux intervenantes et intervenants : Miles Janssens (dessinateur), Andrea Rea (GERME ULB), Sarah Van Praet (INCC), Solayman Laqdim (Délégué général aux Droits de l'Enfant), l'équipe de la MJ88, de l'AMO Alhambra et de l'AMO Atmosphères. Merci également à la zone de police Polbru pour leur contribution à la journée, en particulier à Julien Goudezeune, Pierre-Thomas Collignon et Denys de Paepe.

Un tout grand merci également à Madeleine Guyot (Directrice générale de la Ligue des Familles) pour la modération des échanges.

Merci à Salyou, Youness, Khalid, Michaël et Ilyas pour leur implication durant le processus de création de la bande dessinée.

Merci aussi à l'Asbl Bravo.

Merci au Centre Culturel Bruegel pour leur soutien, la mise à disposition de la salle et le support logistique.

Et enfin, merci à l'équipe du CIDJ pour l'organisation de cette journée d'échanges et de dialogues.

TABLE DE MATIÈRES

REMERCIEMENTS	02
PARTIE I : PROJET « JEUNES & POLICE »	04
CONTEXTE DU COLLOQUE ET PRÉSENTATION DU PROJET	04
LES OBJECTIFS DU COLLOQUE	06
PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS	08
PRÉSENTATION ET DISTRIBUTION DE LA BANDE DESSINÉE « LA RELÈVE. JEUNES ET POLICE DANS LES MAROLLES »	08
INTERVENTION D'ANDREA REA	11
INTERVENTION DE SARAH VAN PRAET	19
CONTRIBUTIONS DES POLICIERS	25
CONTRIBUTION AMO ATMOSPHÈRES - AMO ALHAMBRA	30
CONTRIBUTION DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT	33
PARTIE III : AVEC TOUT ÇA, QU'EST-CE QU'ON FAIT MAINTENANT ?	36
CONSTATS GÉNÉRAUX	37
EDUCATION	37
COLLABORATION	39
SENSIBILISATION	41
JUSTICE	43
FORMATION	43
ACTIVITÉS PARASCOLAIRES	45
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	47
CONTACTS ET LIENS UTILES	49

PARTIE I : PROJET

« JEUNES & POLICE »

Contexte du colloque et projet « Jeunes & Police »

Le colloque « Jeunes & Police » s'est inscrit en réaction à, et dans, un contexte particulier et crucial, marqué par des tensions historiques entre les jeunes et la police dans le quartier des Marolles. En effet, l'année 2020 a été caractérisée par une exacerbation de ces tensions, notamment en raison de la période de contrôles sanitaires liés à la pandémie de COVID-19 et au match Belgique-Maroc lors de la coupe du monde de football.

Face à cette situation, le CIDJ, en sa qualité d'organisation de jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a pris l'initiative, en partenariat avec d'autres acteur·trice·s et structures du quartier, d'intervenir en urgence pour **initier un processus collectif de dialogue concerté**, entre les jeunes et les membres de la police, mais également avec travailleur·euse·s sociaux·ales, de terrain, politiques, parents, famille, voisins.

Les objectifs majeurs de ce dialogue étaient de lutter contre les préjugés persistants dans les relations entre les jeunes et la police, et de lutter contre l'exclusion sociale, le désengagement et la méfiance envers les autorités.

PARTIE I : PROJET

« JEUNES & POLICE »

Ces objectifs ont été abordés à travers plusieurs actions, notamment des animations avec les jeunes à l'aide d'outils pédagogiques du CIDJ (*Liaisons*, *AnTi-Spams*, etc.), des ateliers de rencontre et d'échange entre jeunes et policiers, ainsi que des ateliers d'écriture et d'illustration pour permettre aux jeunes de s'exprimer et de co-construire des supports d'échanges et de communication.

Le colloque « Jeune & Police : Vers un dialogue concerté », tenu le 25 janvier 2024, a été l'occasion de présenter les avancées du projet, de partager la bande dessinée « La Relève : Jeunes et Police dans les Marolles » réalisée collectivement et de réunir divers acteur·trice·s scientifiques, professionnel·le·s du terrain, policier·ière·s et institutions de protection des droits de la jeunesse. Ce colloque a été un succès, démontrant l'importance de travailler collectivement sur cette problématique et de favoriser le croisement des différents points de vue dans des espaces de dialogue concerté.

Le projet a nécessité plusieurs années de travail et d'engagement auprès des jeunes et des partenaires, le succès et la confiance acquise laissent entrevoir un avenir prometteur. Les prochaines étapes comprennent la consolidation des partenariats existants, l'expansion des activités et des animations, ainsi que le développement de nouveaux supports et de nouveaux partenariats pour renforcer le dialogue entre les jeunes et la police.

PARTIE I : PROJET

« JEUNES & POLICE »

Le projet « Jeune & Police » se distingue par sa contribution significative au renforcement du dialogue entre les jeunes et la police, en créant des espaces favorables à l'échange et à la compréhension mutuelle entre ces différent·e·s acteur·trice·s.

Les objectifs du projet

L'objectif principal du colloque « Jeunes & Police » est de favoriser un dialogue concerté et constructif autour du contentieux jeunes et forces de l'ordre afin de résoudre les tensions et les préjugés persistants qui existent entre ces deux groupes. Plus spécifiquement, le colloque vise à atteindre plusieurs objectifs interconnectés :

- 1 Lutter contre les préjugés et les tensions persistantes** : Le colloque cherche à remettre en question les stéréotypes et les préjugés qui existent mutuellement entre les jeunes et la police, en reconnaissant que ces préjugés contribuent aux tensions et aux difficultés dans les interactions quotidiennes. Des interventions scientifiques permettent de présenter des recherches réalisées et des cadres d'analyse.

PARTIE I : PROJET

« JEUNES & POLICE »

2 Promouvoir un dialogue collectif constructif et apaisé :

Il s'agit d'établir des espaces de dialogue où les jeunes et les représentant·e·s des forces de l'ordre peuvent se rencontrer et échanger leurs points de vue, avec également les groupes et acteur·trice·s concerné·e·s par ou témoins du contentieux comme les travailleur·euse·s sociaux, les encadrant·e·s scolaires, les politiques, les parents, les familles et voisins. Initier ces arènes d'expression et d'écoute permet à ces acteur·trice·s d'échanger ouvertement, d'écouter différentes perspectives et de travailler ensemble pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Des interventions d'acteur·trice·s de terrain permettent de présenter des projets, des actions concrètes et des initiatives inspirantes.

3 Valoriser la prise de parole des jeunes :

Le projet vise à reconnaître et à valoriser la voix des jeunes, en les encourageant à partager leurs expériences, leurs préoccupations et leurs idées sur la manière d'améliorer les relations avec la police. Les supports d'expression artistique représentent des porte-voix.

4 Renforcer la confiance mutuelle :

En favorisant la rencontre intersectorielle autour d'un dialogue ouvert et transparent, le colloque cherche à renforcer la confiance mutuelle entre les jeunes et la police, et plus largement entre les différents acteurs précités, en encourageant une approche collaborative pour résoudre les problèmes d'injustice, de préjugés et améliorer la sécurité publique.

PARTIE I : PROJET

« JEUNES & POLICE »

5 Élaborer des recommandations et des pistes d'action : Enfin, le colloque prône l'intelligence collective et, à travers une session de travail en sous-groupes, et vise à aboutir à des recommandations pratiques et des pistes d'actions concrètes pour améliorer les relations entre les jeunes et la police, en tenant compte des défis spécifiques rencontrés dans le quartier des Marolles et au-delà.

En résumé, l'objectif du colloque est de créer un espace de dialogue inclusif et participatif où les jeunes, les représentants des forces de l'ordre et d'autres acteurs concernés peuvent collaborer pour construire des relations plus positives et harmonieuses, et ainsi contribuer à la cohésion sociale et à la sécurité communautaire.



PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Présentation et distribution de la bande dessinée « La Relève »

Le projet « Jeunes et Police » s'attache à initier des espaces de dialogue, il comprend un volet de création d'un support de réflexion et d'échanges sur le contentieux jeunes-police. Nous avons travaillé, à l'aide d'ateliers et de prises de parole, à la conception d'une bande dessinée, ce qui a permis de répondre à différents objectifs :

- Amplifier les Voix des Jeunes : en visibilisant et valorisant les vécus et points de vue des jeunes
- Favoriser le Dialogue : en créant un support fictionnel comme base d'échanges et de discussions
- Promouvoir l'Empowerment : en encourageant la créativité et la prise de parole

Nous avons eu recours à l'art comme technique/pratique d'expression et nous avons concrètement poursuivi un processus d'échanges et de création de plusieurs mois, via l'organisation d'ateliers menés en partenariat avec la MJ88, avec la collaboration du dessinateur Miles Janssens et le regard avisé de Sarah Van Praet.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Le résultat tient en une histoire fictionnelle qui mêle expériences, représentations et imaginations et qui apporte nuances et interrogations. Nous l'envisageons comme outil d'échanges et de discussions dont peuvent s'emparer les jeunes, les travailleurs de terrains et les membres de la police.

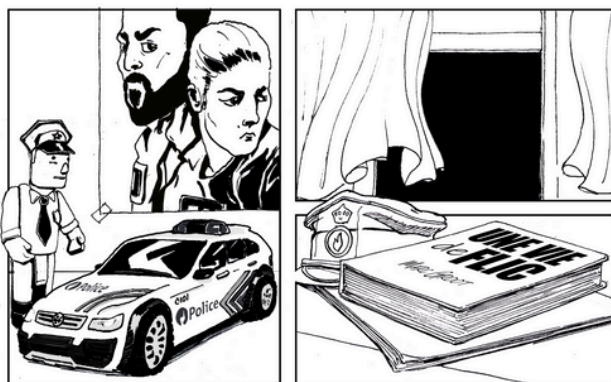
Pitch de la bande dessinée : Yassine vit dans le quartier des Marolles. Il idéalise les forces de l'ordre. C'est son univers à lui. Jusqu'à ce qu'il se confronte au réel des pavés bruxellois avec fracas...

Première de couverture :



PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Extraits de
la bande dessinée :



Pour recevoir un exemplaire, veuillez contacter le CIDJ par mail : bachir.barrou@cidj.be ; cidj@cidj.be

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Intervention d'Andrea Réa

L'intervention d'Andrea Rea, professeur de sociologie à l'Université Libre de Bruxelles est intitulée « Jeunes de quartiers populaires et police, une histoire ancienne ». Nous reprenons, ci-dessous, les éléments présentés dans son powerpoint.

Andrea Rea démarre son exposé en rappelant la pluralité des conceptions de la « jeunesse ». Il s'est arrêté sur l'une des définitions sociologiques :

« La jeunesse, **étape transitoire entre la dépendance de l'enfance et la responsabilité de l'adulte**, est quête, requête, conquête. Les limites d'âge de la jeunesse sont pourtant assez incertaines. La jeunesse est une catégorie qui se superpose en partie à celle de l'adolescence. Néanmoins, si l'achèvement de la période de l'adolescence, catégorie largement déterminée par des définitions médicale et psychologique, est communément admis, il n'en va pas de même pour celui de la jeunesse. Les limites de la catégorie « jeunesse » sont relativement floues. **Si l'adolescence semble terminable, la jeunesse serait davantage interminable**, et ce d'autant plus qu'aujourd'hui les attributs de la jeunesse (beauté, vitalité, inventivité, etc.) sont de plus en plus colonisés par les plus âgés. (...) » (Nagels et Rea, 2007, p. 7).

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) **La sociologie retient deux indicateurs pour déterminer l'achèvement de la jeunesse : l'indépendance financière, liée à l'obtention d'un emploi, et la fixation dans une vie de couple ou du moins le départ de la famille d'origine.** » (Nagels et Rea, 2007, p. 7).

Il a par ailleurs donné des éléments de contextes en exposant des données chiffrées et des liens entre démographie, inégalité sociale, diversité ethnoraciale et processus de marginalisation.

Démographie : Il présente des données démographiques qui mettent en lumière les disparités régionales en Belgique en termes d'âge moyen de la population, en soulignant que la Région de Bruxelles-Capitale englobe une population plus jeune que les deux autres régions : son solde naturel est positif. La densité de population est aussi à lire en miroir de la superficie moyenne par habitant. Inversements proportionnels, les quartiers les plus densément peuplés sont ceux où la superficie moyenne par habitant est la plus faible. Ils sont également ceux où la part de la population de moins de 17 ans est la plus forte.

Par ailleurs, les quartiers dans lesquels la proportion de la population de moins de 17 ans est la plus forte se superposent à ceux de l'espace du croissant pauvre de la région (quartiers en tête en termes de pourcentage : Duchesse, Koekelberge, Gare de l'Ouest, Haren, Lieux Laeken Est, Kareveld, Molenbeek, Cureghem Rosée).

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Ces données reflètent la localisation des populations. Il importe bien évidemment aussi d'ajouter la question de la mobilité. En tenant compte de la mobilité urbaine, le centre historique avec la présence d'école, de lieux de commerces et de loisirs voit sa part de jeunes augmenter en journée.

Ces informations illustrent la répartition géographique des populations, et mettent en évidence la concentration de jeunes dans les quartiers défavorisés. Il est également essentiel de prendre en considération la question de la mobilité. En tenant compte des déplacements urbains, on observe une augmentation de la population jeune dans le centre historique, où l'on trouve des écoles, des commerces et des lieux de loisirs, pendant la journée.

Inégalités sociales : Les quartiers bruxellois du croissant pauvre sont également ceux où le taux de chômage est le plus élevé.

En termes d'enseignement, la part des élèves qui ont au moins deux ans de retard scolaire était de 48% dans l'enseignement technique et artistique, de 65% dans l'enseignement professionnel, contre 10% dans le général. (source IBSA, données pour l'année 2018-2019). Au niveau des communes de résidence, la proportion la plus élevée d'élèves dans le premier degré du secondaire avec au moins deux ans de retard concernait : Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Saint-Gilles, Koekelberg et Molenbeek.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Diversité ethn raciale : Selon le Monitoring socio-économique de 2019, la population de la Belgique âgée de 18 à 64 ans compte 62,5% de personnes d'origine belge et 31,1% d'origine étrangère. À Bruxelles, la population d'origine étrangère représente 74,1% de la population bruxelloise, dont les deux groupes les plus nombreux sont les personnes européennes originaires des pays de l'UE-14 (30,2%) et les personnes originaires du Maghreb (26%).

Les jeunes à Bruxelles sont ainsi à la fois très nombreux·euses et très diversifié·e·s selon leur origine nationale. Cette diversité est parfois à l'origine de représentations réciproques négatives transformant la différence culturelle en adversité (Jacobs et Rea, 2007).

Lorsqu'on analyse les caractéristiques des emplois selon l'origine, on se rend compte de l'ethnostratification du marché du travail, à savoir qu'à même ou similaire niveau et domaine d'étude, les personnes d'origine étrangère ont un taux d'emploi plus faible, elles occupent des emplois de moindre qualité, et sont rémunérées avec un salaire plus bas.

Le contentieux le plus fort - jeunes et police : Pour aborder le contentieux entre jeunes et membres de la police, Andrea Rea rappelle l'historique du contentieux entre classes populaires et forces de l'ordre.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Au XIXe siècle, avec la révolution industrielle, la force/faiblesse de la classe ouvrière (communauté minorisée), classe laborieuse, est aussi perçue comme classe dangereuse. La police, elle, peut être considérée comme bras armé du patronat et de la classe dirigeante. La jeunesse ouvrière est laborieuse au moins jusqu'à l'obligation scolaire de 1983 en Belgique.

À cette époque, on ne fait pas appel à la police, on opte pour la régulation interne des conflits afin d'éviter la pénétration dans le groupe de la police. Les pères jouent alors un rôle important qu'on peut assimiler à la « police de la communauté ». On peut rappeler différentes caractéristiques qui permettent cette régulation interne des conflits : encadrement fort de la jeunesse, appartenance à un groupe uni (communauté de travail), avoir des projets, avoir un dialogue avec les adultes, tolérance de la petite délinquance (« faire des conneries »), cycle plus court de la jeunesse (âge de la fixation dans le couple, âge au premier enfant), contrôle social important, Ministres des cultes.

Aux XXe et XIXe siècles, on assiste à une désintégration de la société industrielle et de la classe ouvrière, puis au passage de la société industrielle à la société urbaine (exclusion, précarité et discrimination). La diversification de la population nationale avec les mouvements migratoires fait des immigrés et de leurs descendants la nouvelle classe dangereuse.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Plusieurs mots d'ordre de la répression, et de la police : surveiller, contrôler, condamner, enfermer (et pour certains expulser). Le contrôle des territoires se fixe principalement sur les lieux où vivent les populations migrantes. Par exemple, on assiste à l'organisation systématique du contrôle d'identité dans certains bars dans les années 1970, au parc Maximilien en 2020. En parallèle des territoires, on assiste à l'organisation systématique du contrôle d'identité des jeunes des "quartiers populaires" et du contrôle au faciès.

Aujourd'hui, le contentieux entre jeunes et policier·ère·s peut être appréhendé sous l'expression « les meilleur·e·s ennemi·e·s » (virilisation des corps, attrait pour les armes, rapports de force physiques, code de l'honneur, etc.).

La jeunesse « dangereuse » est de plus en plus fréquemment associée à une jeunesse racisée, comme le montre la littérature internationale dans la plupart des pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Depuis le début des années 1990, en passant des émeutes urbaines (Rea, 2001) aux violences policières actuelles (Jobard, 2002), le contrôle policier devient presque anodin et relève de « l'ordinaire des quartiers » (Blanchard, E., 2014).

L'économie des drogues n'est pas étrangère aussi aux contrôles de territoires et des populations associées à cette économie (Duprez et Kokoreff, 2000).

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

La question du contrôle d'identité : la Loi sur la fonction de police encadre les contrôles d'identité dans son article 34 (§1) (Liners, et al., 2011 : 623-624) et opère une distinction entre :

- **le contrôle d'office** qui s'applique à « toute personne privée de sa liberté ou qui a commis un fait passible d'une sanction administrative ou pénale » et
- **le contrôle d'initiative** pour lequel il convient aux policiers de « contrôler l'identité de toute personne s'ils ont **des motifs raisonnables** de croire, en fonction de son comportement, d'indices matériels ou de circonstances de temps et de lieu, que [la personne] a cherché, qu'elle se prépare à commettre une infraction ou à tenter de la commettre [et] pourrait troubler l'ordre public ou qu'elle l'a troublé » (Liners, et al., 2011 : 623-624).

Le rapport qu'Unia publie en 2020 au sujet des sélectivités policières rappelle que : « Délit de faciès, délit « de sale gueule », profilage ethnique, profilage discriminatoire, sélectivité abusive sont autant d'expressions qui relèvent des processus de sélection des policiers ressentis comme problématiques par les citoyens qui en font l'objet. » (Unia, 2020 : 8).

Le profilage discriminatoire renvoie à des situations où « la police effectue des contrôles ou adopte des comportements particuliers, en fonction des signes extérieurs d'une personne alors qu'il n'y a pas de justification objective » (Unia, 2020 : 8). Les signes renvoient à l'origine sociale apparente, à la couleur de peau, à l'origine, au genre ou encore à l'âge.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Les recherches de Jobard et al (2012) sur le sujet démontrent de manière très précise la fabrique de catégorisations de jeunes soumise·s à des contrôles policiers d'initiatives, catégorisations fondées, d'une part, sur les traits phénotypiques (« Européens » « Maghrébins » et « Noirs »), et, d'autre part, sur le mode d'habillement.

Au sein de la police, on observe aussi un manque d'effectifs structurels, des différences notoires entre police locale et police fédérale, le manque de contacts positifs avec la population locale, des lacunes au niveau des formations (de base et continue), la présence/l'utilisation de préjugés raciaux, des formes de profilages qui questionnent l'existence d'un racisme systémique au sein de la police.

Vidéo ressource pour une vision historique sur le sujet : « Les poulets à la mosquée » (disponible sur Youtube).

Autres ressources pour aller plus loin :

- Rea, Andrea, Nagels, Carla, Christians, Jenneke, « Les jeunesses bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle », Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, mis en ligne le 02 février 2009. <http://journals.openedition.org/brussels/951>
- Rea, Andrea. « Les politiques d'insertion professionnelle des jeunes. (1981-1990) », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 1306-1307, no. 1-2, 1991, pp. 1-65. <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1991-1-page-1.htm>

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

- Rea, Andrea. « Les émeutes urbaines : causes institutionnelles et absence de reconnaissance », *Déviance et Société*, vol. 30, no. 4, 2006, pp. 463-475 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2006-4-page-463.htm>
- Jacobs, Dirk, Rea, Andrea, “Les jeunes Bruxellois, entre diversité et adversité ”, *Brussels Studies* [Online], General collection, no 8, Online since 03 September 2007. <http://journals.openedition.org/brussels/427>
- Sacco, Muriel. Smits, Wendy. Kavadias, Dimo. Spruyt, Bram. d’Andrimont, Caroline. (2016) « Jeunesses bruxelloises : entre diversité et précarité », *Brussels Studies*. DOI: [10.4000/brussels.1339](https://doi.org/10.4000/brussels.1339)

Intervention de Sarah Van Praet

Le texte ci-dessous a été rédigé par Sarah Van Praet, criminologue, chercheuse à l’ULB et membre de l’Institut national de criminalistique et de criminologie, ce texte constitue la postface de la bande dessinée « La Relève » ainsi que le support de son intervention lors du colloque.

« Pour cette postface, on m’a proposé d’écrire quelques lignes en tant que criminologue. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) Pour cette postface, on m'a proposé d'écrire quelques lignes en tant que criminologue. J'ai accepté avec plaisir car j'ai eu la chance d'approfondir scientifiquement les relations entre jeunes et policiers, par des lectures mais aussi par des recherches que j'ai menées en collaboration avec des jeunes et certaines polices belges. Ma dernière recherche, réalisée en 2022-2023, explorait la façon dont les jeunes, les policiers et les travailleurs sociaux vivent la relation entre jeunes et police dans les quartiers populaires de Bruxelles et d'Ixelles.

Vous venez de découvrir une histoire créée par des jeunes vivant à Bruxelles, dans les Marolles. Ils ont été accompagnés, dans cette aventure, par Miles, le dessinateur, et Bachir, l'éducateur. L'histoire relatée dans cette BD est issue du vécu, de discussions ainsi que de l'imagination des jeunes. Grâce à leur travail, nous avons ici une BD inédite mais aussi un précieux outil pédagogique qui illustre plusieurs constats scientifiques. Dans les lignes qui suivent, je vais tenter de les faire ressortir de certaines scènes présentées au fil des bulles.

Souvenons-nous du policier imaginé par Yassine sur les bancs de l'école... ce policier présenté comme un super-héros, dont l'univers nous fait penser à celui de Marvel. Au-delà de cette référence culturelle, ce policier « super-héros » évoque ce que la sociologie policière appelle un « mythe policier ». Un « mythe policier », c'est une croyance répandue dans la police et dans la population. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) C'est-à-dire une idée commune, mais stéréotypée, de la police, qui est d'ailleurs alimentée par les séries télévisées, les médias et même par l'institution policière elle-même. À l'image du « super policier » pensé par Yassine, la fonction principale de la police serait la lutte contre la criminalité. Ce « mythe » fait qu'on imagine les policiers toujours « à la poursuite de bandits », en ce compris lorsqu'ils sont en patrouille... ce qui occulte, en fait, beaucoup d'autres missions dont est chargée la police.

En effet, la mission de la police au niveau local comporte bien d'autres dimensions que d'« arrêter des bandits », même si c'est bien souvent l'idée première que l'on a, et que les policiers ont eux-mêmes, de leur métier. Par exemple, la police peut patrouiller pour assurer une présence rassurante, veiller à la tranquillité publique et participer au sentiment de sécurité de la population. Ces autres missions de la police gagneraient à être mieux connues de toutes et tous pour atténuer les incompréhensions et les frustrations.

Plus loin dans l'histoire, Yassine, ce jeune marollien, observe un contrôle d'identité, ce qu'il voit met à mal son regard idéalisé de la police. Cette expérience de Yassine, dans la BD, rejoint celle de nombreux jeunes des quartiers populaires ainsi que les constats scientifiques sur les contrôles d'identité : peu importe l'implication ou non dans des faits de délinquance, il y a nettement plus de contrôles d'identité en fonction de l'âge, du genre, de l'origine ethnique, du quartier et du style vestimentaire de la personne. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) Les jeunes font donc l'objet de plus de contrôles que les personnes plus âgées et les jeunes hommes y sont nettement plus soumis que les jeunes femmes. La bande dessinée reflète ce constat de manière intéressante : le jeune homme est interpellé, tandis que la jeune femme est invitée à se mettre à l'écart. Par ailleurs, plus la couleur de peau est foncée, plus le risque de contrôle augmente, comme pour le jeune homme dessiné. Le style vestimentaire des jeunes attire également davantage l'attention des forces de l'ordre, comme le sweat à capuche dans la BD, ou l'ensemble training et veste noirs de chez Décathlon, évoqué lors de mes entretiens avec les jeunes. Enfin, il ressort des recherches que certains quartiers sont plus sujets aux contrôles d'identité que d'autres. Un jeune des Marolles m'a d'ailleurs confié que parfois, pour éviter d'être contrôlés, avec ses amis, ils traversent le boulevard de la Toison d'Or car « de l'autre côté », ils sont bien moins contrôlés.

Ce qui est important à souligner, il me semble, c'est que ce « ciblage » donne lieu à très peu de procès-verbaux (donc de dévoilement de faits de délinquance) surtout si on exclut ceux pour outrage ou rébellion. Ce ciblage ne sert donc pas vraiment la lutte contre la délinquance. Par contre, il est source de sentiment d'insécurité pour les jeunes des quartiers visés et peut contribuer à des attitudes négatives envers la police, comme on le voit, dans la BD, avec le frère de Yassine. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) Certaines zones de police sont conscientes de ce ciblage et tentent d'y remédier, mais les causes sont complexes et, d'après les études, davantage liées à l'organisation du travail policier qu'à du seul racisme individuel. Ces causes semblent en effet résulter d'un mélange de préjugés, d'une méconnaissance de l'autre et de la vie dans les quartiers urbains populaires, ainsi que de l'encadrement que les policiers reçoivent de l'organisation et de leurs supérieurs.

Plus encore que le choix des personnes contrôlées, Yassine observe le déroulement du contrôle. Plusieurs chercheurs ont observé des variations dans la manière dont les policiers abordent les personnes lors d'un contrôle : avec plus ou moins de courtoisie, davantage ou moins d'insultes stéréotypées voire racistes, et plus ou moins d'informations sur la motivation du contrôle. Pourtant, plusieurs scientifiques ont conclu que le déroulement du contrôle joue un rôle significatif dans la perception de celui-ci comme étant juste ou non. Une attitude correcte et respectueuse, ainsi qu'une explication claire des raisons et du cadre procédural, renforcent la légitimité accordée à la police. En revanche, un comportement contraire heurte le sentiment de justice de la personne concernée, entraînant non seulement des répercussions sur la légitimité accordée à la police par cette personne, mais également sur son entourage. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) Dans la BD, lors du contrôle accompagné d'une contrainte physique, la jeune fille sort son téléphone portable de sa poche et filme la scène. Le copwatching est une pratique visant à documenter des incidents lorsque l'on estime que la police pourrait abuser de ses pouvoirs. L'avènement des smartphones a considérablement accru cette surveillance publique des interventions policières. En soi, l'enregistrement est autorisé, mais la diffusion d'images avec des personnes identifiables sur Internet ne l'est pas. Notons que bien que ces enregistrements contribuent à accroître la sensibilisation aux abus, les montages peuvent parfois ou pourraient parfois présenter une vision tronquée de l'interaction. Cette éventualité, associée aux récits de policiers ou de membres de leur famille harcelés en raison de la diffusion de ces enregistrements, irrite certains membres des forces de l'ordre – ce qui ne conduit souvent pas à une intervention plus « détendue ».

Tout au long de la BD, Yassine, tiraillé entre son rêve de devenir un policier « super-héros » et les expériences de son entourage, grandira dans un contexte où les tensions entre les jeunes et la police persistent. Les jeunes scénaristes croient toutefois au rêve de Yassine et lui font vivre son rêve. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de tensions, que ce soit entre les jeunes et la police, ou même au sein de la police en termes de discriminations de policiers et policières. Mais j'espère, personnellement, que cette BD, en tant qu'outil pédagogique, permettra d'engager de nombreux dialogues constructifs dans différentes « bulles » de notre société ! »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Ressources pour aller plus loin :

- Fabien Jobard et Florent Calvez (2023). *Global Police. La question policière dans le monde et l'histoire*. Delcourt/Encrages. (Bande dessinée)
- Indira Goris, Fabien Jobard et René Lévy. (2009). *Police et minorités visibles les contrôles d'identité à Paris*. Open Society Institute. https://www.justiceinitiative.org/uploads/80b35a11-0191-4fbe-9c85-7113437b144e/french_20090630_0.pdf
- Sarah Van Praet. (2020). *Identifier et affronter des problèmes et abus dans la sélectivité policière. Une recherche-action sur les pratiques et/ou mécanismes problématiques de sélectivité policière au sein de la zone de police Schaerbeek-Evere-Saint-Josse*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie. Sous la promotion de Carrol Tange. https://nicc.fgov.be/upload/publicaties/rapports_43a-selectivite_policiere-svp-fr-202007.pdf

Contribution des policiers (Zone de Bruxelles-Capitale-Ixelles)

Le texte ci-dessous a été rédigé par Pierre-Thomas Collignon, Commissaire de Police dans la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles. Ce texte constitue le support de son intervention lors du colloque.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« Le quartier de la Querelle est parfois le théâtre d'incidents mettant en conflit certains jeunes et les policiers présents sur place.

Des évènements de ce type ont eu lieu en 2020-2021. Les autorités administratives, tout en demandant de poursuivre tant le travail de police préventive par la dissuasion, la présence policière sécurisante pour les habitants, la présence lors de fêtes de quartier, que judiciaire en augmentant les effectifs des enquêteurs en charges des dossiers répressifs relativement lourds tout-de-même, ont fait savoir que des initiatives innovantes pouvaient être entreprises en vue de diminuer la tension dans le quartier entre la Police et certains de ses habitants ou fréquentant. Il est à noter que l'on parle toujours des habitants, mais que la population se plaint souvent de jeunes qui ne sont pas du quartier. Après vérification, ils le sont souvent ou ont un lien fort avec le quartier (école, familles, ancien domicile).

Dans cette optique, la médiatrice sociale de BRAVVO a été au centre de notre collaboration dans ce projet.

– En janvier 2022, une dizaine de jeunes de la Querelle « sélectionnés » pour leur sensibilité aux contacts avec la police sont venus participer à une journée d'accueil à l'École des Métiers de la Sécurité à Haren. Cette initiative a été rendue possible par la direction de l'ancienne ERIP (École Régionale et Intercommunale de Police). L'après-midi s'est déroulée en ateliers avec les policiers, les pompiers, le SIAMU. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) Le climat était excellent et à la fin de la journée l'image que les uns ou les autres se donnaient a été notablement modifiée. La question évidemment est : pour combien de temps ? Et une fois revenus à leur Core Business les uns et les autres ne vont-ils pas reprendre leurs (mauvaises) habitudes ? Sur le chemin du retour, la porte de l'école passée, on voyait à nouveau des comportements gentiment perturbateurs.

– Un travail d'analyse en profondeur a par ailleurs été effectué par la médiatrice sociale des Marolles et ses collaborateurs sur les griefs que les jeunes du quartier avaient à l'encontre des policiers : pas de surprises, ce sont toujours les mêmes sources de mécontentement qui reviennent : violences policières, contrôles répétés au faciès, menottages inappropriés, arrestations arbitraires. Ces thématiques ont donné lieu à l'élaboration de saynètes concrètes destinées à être jouées par les jeunes et les policiers. L'originalité voulait que les jeunes prennent les rôles des policiers et inversement. Après certaines tensions organisationnelles, qui n'étaient pas le fait des jeunes et des policiers, sur lesquelles je ne m'étendrai, mais qui montrent que la thématique est toujours sensible, cette rencontre a pu avoir lieu en avril 2023 à la Tour à Plombs.

Sans surprises, mis dans une séquence différente, les jeunes et les policiers adoptent des comportements aux antipodes des attitudes qu'ils dénoncent. On y voit des policiers rebelles aux interventions de police et des jeunes particulièrement vindicatifs sur les policiers jouant aux jeunes récalcitrants. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) C'est très réjouissant et rafraichissant à voir. Cela s'est fait dans une chouette ambiance avec un souper Pizza à la fin. Il est certain que cela a eu un impact sur les préjugés des uns et des autres. Pour combien de temps ?

Pourquoi les uns et les autres? Pourquoi cette tendance à opposer constamment les jeunes et la Police. Bien sûr, nous sommes les garants de l'ordre et de la sécurité. Bien sûr, nous nous rencontrons souvent quand il n'y a plus personne d'autre sur le terrain. Les parents dorment, les éducateurs sont rentrés. La rue et la nuit nous appartient. Je caricature, mais pas que.

Les jeunes et les policiers ne sont pas sur le même plan. Ils ne sont pas sur la même ligne, ils ne jouent pas le même rôle dans la pièce. Les jeunes sont des citoyens avec des droits et des devoirs. Ils ont leur âge, leurs faiblesses, leur avenir. Les policiers sont des professionnels qui appliquent des procédures dans un cadre légal relativement strict. C'est curieux que l'on fasse toujours interagir ces deux publics sur le même plan. Fait-on cela pour un jeune avec un éducateur? Avec un pompier? Avec un professeur? Avec un entraîneur sportif? Mettre jeunes et policiers sur un même plan contribue à les mettre en opposition.

Après plus de trente ans d'expérience comme policier à Bruxelles, rentré à la Police suite aux émeutes de Forest et Saint-Gilles dans les années nonante, j'ai fait à peu près tout ce que l'on peut imaginer comme activités pour rapprocher la police des citoyens : on a commencé par le Football, d'abord contre les jeunes puis avec les jeunes. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) On a fait des excursions, du Kayak, du Vélo, des jeux de Piste, de la Boxe, on a fait des ateliers, les 20 km de Bruxelles, j'ai même été au Sénégal avec des jeunes en voyage de rupture.

Tout cela fonctionne, mais a ses limites.

Une limite importante, c'est l'environnement. Nous ne sommes pas capables de changer les quartiers paupérisés, le business de la drogue (bien qu'on y croie), l'absentéisme scolaire, le désinvestissement de certains parents. Nous devons vivre avec en sachant que c'est une limite importante à l'efficacité de notre travail.

L'autre limite, c'est la perception que l'on a sur le jeune. Ce que nous devons éviter et réprimer ce sont les comportements infractionnels, pas les groupes de personnes pour ce qu'elles sont. Un jeune qui vole n'est pas un voleur. Pas d'amalgame et du respect pour les identités des uns et des autres. »

Contribution AMO Atmosphères - AMO Alhambra

Les deux associations en milieu ouvert sont partenaires de plusieurs projets qui travaillent les enjeux de contentieux jeunes-police, et notamment les actions autour des violences policières.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Les deux AMOs partent d'un constat commun : « Ces dernières années, la mort tragique de jeunes fauchés par des véhicules de police ont mis en évidence les tensions qui perdurent entre d'une part, des jeunes qui estiment que la police abuse de son pouvoir et d'autre part, des policiers qui considèrent que cette jeunesse ne respecte plus aucune règle. Ces tensions entre les jeunes et la police se ressentent quotidiennement sur le terrain. De nombreux jeunes sont contrôlés ou arrêtés par la police, parfois de manière répétée, sans qu'ils comprennent pourquoi. Lors de ces contrôles ou arrestations, ces jeunes peuvent parfois être victimes de violences de la part des policiers. Les jeunes sont souvent découragés de réagir face à ces pratiques policières, notamment parce qu'ils ne savent pas où s'adresser, ou parce qu'ils pensent que cela ne sert à rien. ». Pour pallier aux manques de réactions et de recours aux droits des jeunes victimes de violences policières, les deux associations organisent des formations, spécifiquement à destination des travailleurs sociaux, ainsi que des séances gratuites d'accompagnement juridique.

L'AMO Alhambra et l'AtMosphères AMO organisent des cycles de formation intitulés : « Les jeunes et la police : une relation problématique ? Comment agir lorsque des jeunes de quartiers populaires sont victimes de violences policières ? ».

Ces formations sont destinées notamment aux travailleurs sociaux et éducateurs de terrain.

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Elles visent à :

- 1 **Comprendre pourquoi** les relations entre les jeunes des quartiers populaires et la police sont historiquement problématiques ;
- 2 **Définir le rôle** de la police dans nos sociétés modernes ;
- 3 **Proposer des actions/réactions possibles** pour accompagner des jeunes victimes de violences policières.

Accompagnement juridique : Projets Avocat Quartier

Ce projet intitulé « Avocat Quartier ! » peut aussi s'entendre comme un appel : « À vos quartiers ! ». Il propose un accompagnement dans les démarches juridiques, via des consultations gratuites avec une avocate. Il s'adresse aux jeunes, et couvre plusieurs thématiques relatives à la justice : poursuite de faits de droit commun ; cas de violences et de harcèlement de la part de la police ; problèmes familiaux et scolaires. Les consultations s'organisent plusieurs fois par mois (1^{er} et 3^e jeudi du mois de 18h à 20h).



PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

Contribution du Délégué Général aux Droits de l'Enfant

Le texte ci-dessous a été rédigé par Solaÿman Laqdim, Délégué Général aux Droits de l'Enfant. Ce texte constitue le support de son intervention lors du colloque.

Ci-dessous, vous retrouvez l'extrait à partir duquel Monsieur Laqdim a réalisé son intervention.

« La majorité des jeunes qui habitent dans les quartiers populaires des grandes villes ne remettent pas en cause les missions légitimes de la police, à savoir le maintien de la sécurité publique et la prévention d'infractions pénales. Par contre, ils souhaitent que les contrôles policiers soient davantage ciblés et plus respectueux. En effet, les services de police interviennent prioritairement dans les espaces publics considérés comme étant sensibles. Cette suractivité conduite à une stigmatisation permanente de ces lieux et aboutit à des contrôles récurrents et parfois aléatoires des jeunes qui y résident. Plusieurs conséquences peuvent découler d'une telle situation, comme éprouver un sentiment d'injustice ou ne plus faire confiance aux autorités publiques au point de considérer inutile le dépôt de plainte contre des abus ou des violences policières. Ce non-recours aux droits peut s'expliquer par un manque d'informations, par un sentiment de découragement et d'impunité, par la complexité des procédures ou par la peur de représailles. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) Le dernier rapport du comité P abonde en ce sens et rappelle combien une procédure disciplinaire ou judiciaire entamée contre un policier suspecté de violence peut s'éterniser. De plus, lorsque celle-ci aboutit, elle est dans la majorité des cas classée sans suite ou débouche sur un acquittement, un non-lieu ou une suspension du prononcé.

Pour répondre partiellement à ce problème, il est urgent d'agir sur les causes structurelles qui impactent négativement les conditions de travail des policiers : le manque d'effectif, la surcharge administrative à laquelle ils sont confrontés, le manque de formations pour affronter des situations stressantes, la politique criminelle du Procureur du Roi qui peut dans certains cas les décourager...

Par ailleurs, conformément à l'esprit de la loi sur la fonction de police, au code de déontologie des services de police ou encore au code européen d'éthique de la police, il est fondamental de rappeler que chaque policier doit systématiquement tenir compte du statut spécifique du mineur lors d'une intervention. Il doit, à cet égard, adopter une attitude bienveillante et procéder à un traitement différencié de celui des adultes. Malheureusement, plusieurs affaires récentes démontrent qu'il y a encore pas mal de travail à réaliser en la matière. Chaque zone de police et chaque bourgmestre doivent mettre leur énergie pour en faire une priorité de leur plan d'actions. (...) »

PARTIE II : CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS

« (...) Enfin, le Délégué général aux droits de l'enfant a été sollicité une vingtaine de fois pour des interventions policières humiliantes, traumatisantes, violentes, dégradantes ou illégales. Il est à noter que les jeunes concernés sont tous, sans exception, issus de la diversité et qu'aucun d'entre eux n'a jamais été poursuivi pour des faits infractionnels. D'autres indicateurs concernant les violences policières vont malheureusement dans ce sens. Si nous nous penchons, par exemple, sur le nombre de personnes tuées par la police ces dernières années en Belgique, excepté les affaires Chovanec et Domenico D'atria, toutes les victimes sont étrangères ou d'origine étrangère non européenne. De plus, différents témoignages de jeunes MENA ou de familles avec enfants ayant un parcours migratoire nous ont déclaré avoir suivi des violences policières importantes. Cette surreprésentation est anormale et nécessite qu'on questionne en profondeur notre système policier sur ces pratiques. »



PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

Séance de travail en sous-groupe : échange de vécu, intelligence collective et pistes d’action

L’après-midi de réflexion en sous-groupes a été organisée en deuxième temps de la journée de colloque, permettant de mêler enseignements des interventions de la matinée et expériences/savoirs professionnels, et ce autour d’une question transversale : ***Avec tout ça, qu’est-ce qu’on fait maintenant ?***

Quatre groupes ont travaillé de façon parallèle durant plusieurs heures pour apporter des réponses concrètes à cette interrogation. Les réflexions ont été organisées en 2 grands « temps » :

- Brainstorming : problèmes et constats
- Quelles pistes de solution, quels outils pour y arriver et quels besoins pour développer ces outils ?

Ces sous-questions ont abordé différents champs d’action, à savoir :

- Éducation
- Collaboration
- Sensibilisation
- Justice
- Formation
- Activités parascolaires

Vous trouverez, ci-dessous, un récapitulatif croisé pour chaque thématique.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

Les constats généraux

Andrea Rea a souligné le manque de *contrôle social* spécifique à notre époque. Nous pouvons aussi parler de manque de « repères adultes » pour les jeunes. Ce manque de contrôle social n’est peut-être pas étranger au manque de confiance vis-à-vis des institutions, qu’elles soient politiques, scolaires ou policières.

Le fait que le nombre de familles monoparentales, en difficulté, augmente, est un facteur à prendre en compte également. D’autre part, sur le plan urbain, certains quartiers présentent des logements dont les conditions ne s’améliorent pas, et cela, depuis des années. Les conditions de vie précaires influent sur le quotidien des jeunes, sur leurs perspectives et leur place dans notre société. Un autre élément à soulever est que le secteur associatif manque de moyens, notamment, pour la prise en charge des MENA. Les demandeurs d’asile sont ainsi en errance et cela augmente les faits de répression et de délinquance.

Une perspective globale et transversale est à envisager étant donné que l’accompagnement des jeunes est multifactoriel, plusieurs acteurs sont donc invités à coopérer.

Education

Afin d’interagir de manière plus concrète avec la jeunesse, la question s’est posée quant à la nécessité d’instaurer un enseignement mieux adapté, avec un plus grand nombre d’écoles, favorisant des classes de taille réduite.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

Il est ainsi plus aisé de susciter la curiosité intellectuelle au sein de classes plus petites, la curiosité étant le moteur véritable de la construction concrète. Cette approche s'accompagne d'un encadrement amélioré, offrant davantage d'espace aux jeunes eux-mêmes et à leurs idées, tout en luttant contre l'échec précoce des jeunes, notamment ceux de Bruxelles.

Au niveau de l'enseignement, on constate que le système actuel n'est pas assez soutenant. La taille des classes est trop grande, les possibilités de participation et d'écoute des jeunes trop réduites, les pédagogies dans ce contexte de classes surchargées peinent à attiser la curiosité, les différentes filières techniques et professionnelles sont dévalorisées, et les parcours des élèves au sein de ces filières également.

1 Favoriser la réussite scolaire et l'inclusion

- Réduire la taille des classes pour un meilleur encadrement et lutter contre l'échec précoce.
- Ouvrir plus d'écoles avec de nouvelles pédagogies, en particulier des pédagogies actives.
- Ouvrir l'environnement scolaire à plus d'inclusion et participation des jeunes et de leurs parents.

2 Valoriser toutes les filières et métiers

- Socialement valoriser toutes les filières, y compris les techniques et professionnelles.
- Organiser des sorties éducatives pour mettre en lumière les métiers manuels et organiser des animations avec la police.
- Valoriser chaque élève et parcours scolaire pour encourager la diversité des talents.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

3 Développer les cours et activités scolaires et parascolaires

- Intégrer des cours d'éducation aux médias et mieux cadrer les cours de citoyenneté en accentuant l'éducation civique.
- Augmenter l'offre d'activités parascolaires, y compris les activités culturelles et les voyages.
- Améliorer la formation des enseignants, notamment dans les méthodes de pédagogies actives, et refinancer le système scolaire pour soutenir ces initiatives.

Collaboration

Accorder une attention particulière à la contribution des parents et des divers intervenants sociaux est essentiel. L'approche idéale consisterait à adopter une perspective globale et transversale, impliquant l'école, le jeune, ses parents, ainsi que les acteurs sociaux tels que les éducateurs et les associations, à travers une collaboration visant à placer le jeune au centre de toutes les actions. Étant intégré dans divers groupes, il est crucial d'établir une communication entre ces groupes. Il est important de lever la culpabilisation des parents en reconnaissant que le "phénomène" est multifactoriel, avec de nombreux éléments différents à prendre en compte. Chaque groupe social doit jouer un rôle, dans le but de favoriser l'évolution du jeune, en tenant compte des réalités de chacun. Voici quelques pistes pour soutenir la collaboration :

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

1 Renforcer la communication

- Surmonter les barrières linguistiques en recourant à des interprètes ou en proposant des cours de langue aux parents.
- Envisager la mise en place de médiateurs de communication dans les quartiers ou former des policiers spécialisés dans cette approche.

2 Intensifier et valoriser le travail de rue

- Augmenter les rencontres entre travailleurs sociaux, jeunes et leurs parents pour offrir un soutien plus complet.
- Désigner des personnes de confiance ou des médiateurs et mettre en place des relais sociaux disponibles 24h/24 pour les urgences.
- Créer des dispositifs d’animations impliquant police, jeunes et parents pour favoriser les interactions positives.

3 Développer les collaborations entre associations et autorités

- Encourager les associations à collaborer avec les équipes de recherche et à se coordonner pour optimiser leur travail.
- Lister les coordonnées et les missions des associations pour faciliter les spécialisations et les collaborations.
- Faire connaître aux associations les différents aspects et la réalité du métier de policier.
- Organiser des animations et des échanges dans les écoles entre associations, jeunes et police sur des thématiques variées.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

4 Accroître la participation politique des jeunes

- Montrer aux jeunes les possibilités de rencontres et d’aides disponibles, comme les comités et associations de quartier.
- Encourager le monde politique à se pencher de façon plus prioritaire sur les relations entre jeunes et police et à accroître la participation politique des jeunes.

Sensibilisation

Il existe un sentiment d’injustice, d’abandon et de stigmatisation du groupe des jeunes. En parallèle, on constate une perte de confiance en la police. Cette mauvaise image et généralisation nuit à celles et ceux (policiers) qui veulent bien faire.

Il importe donc de sensibiliser les jeunes et toute personne à la réalité du métier de policier, souvent mal compris et entaché de préjugés. Il est crucial d’assurer que le premier contact entre les jeunes et la police soit positif.

Il est essentiel de travailler sur l’image de la police en s’attaquant aux préjugés, favorisant ainsi une plus grande transparence. Les préjugés existent des deux côtés : de la police envers les jeunes et des jeunes envers la police. Voici quelques pistes pour améliorer cette situation :

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

- 1 Sensibilisation et éducation** pour améliorer la compréhension mutuelle
 - Instaurer une sensibilisation précoce au métier de policier pour les jeunes et leurs familles.
 - Intégrer des séances d'information sur les métiers de la police dans le programme scolaire secondaire.
 - Développer des outils pédagogiques pour les jeunes, tels que des carnets de poche ou des capsules vidéo TikTok détaillant les droits et devoirs des jeunes et de la police.
- 2 Soutien à la parentalité et aux familles**
 - Organiser des ateliers et fournir des outils aux parents sur diverses thématiques telles que les activités parascolaires, le sommeil, l'alimentation, l'usage des écrans et les obligations parentales.
 - Fournir des outils pratiques et accessibles pour aider les parents à mieux accompagner leurs enfants, contribuant ainsi à créer un environnement familial stable et soutenant.
- 3 Amélioration des formations et des relations policières**
 - Réévaluer et améliorer les formations de base et continue des policiers, en incluant des cours sur l'interculturalité et la sociologie.
 - Sensibiliser le monde politique et inclure le parquet dans les discussions et groupes de travail concernant les problématiques spécifiques aux quartiers.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

Justice

- 1 Combattre le sentiment d’impunité**, tant du point de vue des jeunes que de celui de la police, car les deux parties le vivent et le ressentent.
 - Investir dans la justice
 - Recourir aux Services de Médiation
 - Former les travailleurs sociaux à accompagner les jeunes dans la connaissance de leurs droits ainsi que dans leurs démarches juridiques
 - Offrir des accompagnements juridiques gratuits à destination des jeunes
- 2 Sensibiliser le monde politique** et inclure le parquet dans les discussions et groupes de travail concernant les problématiques spécifiques aux quartiers.

Formation

- 1 Améliorer les formations des policiers :**

La formation policière devrait être continue. De plus, les policiers et policières devraient bénéficier de formations spécifiques adaptées aux quartiers où ils et elles travaillent.

Enrichir les méthodes d’approche des policiers, par exemple, lors de contrôles, en maîtrisant la façon d’aborder les jeunes et en expliquant leurs missions, telles que celle de maintenir une présence visible dans le quartier.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

- Formation de base et **continue** !
- Meilleure sélection lors des examens d’entrée.
- Cours d’anthropologie interculturelle sur la diversité, les rituels, les codes, les valeurs, le langage des jeunes, l’immigration... pour mieux intervenir lors des contrôles quotidiens.
- Formations pratiques sur la gestion de la violence, la gestion des émotions, l’assertivité et les méthodes/modes de communication non violente.
- Au-delà des bases théoriques, sensibiliser aux cas pratiques, aux expériences vécues... Organiser des séances de mise en condition et d’expériences « en miroir » via des jeux de rôle pour toucher le phénomène de « décentrement », d’empathie et de compréhension mutuelle.

2 Améliorer les outils d’aide et de contacts associatifs à destination de la police :

- Créer un inventaire intégré d’associations de terrain, spécialisées ou d’institutions à destination des policiers. Cet inventaire aiderait les policiers à orienter les jeunes en difficulté. En effet, les policiers ne savent pas actuellement vers qui se tourner (situation floue, peu sûre, changeante).
- Intégrer une personne référente dans chaque commissariat pour effectuer cette orientation et la mise à jour des contacts.
- Poursuivre la politique de police de proximité, qui connaît mieux les habitants, les jeunes du quartier et les associations locales.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

3 Pour une police de proximité, diversifiée et cycliste :

Outre les enjeux de formation, il est important d’investir dans la police de proximité et dans la diversité qui n’est pas assez soutenue jusqu’à présent. La police cycliste devrait être plus développée également. Plus globalement, il importe de pallier le manque de moyens et d’effectifs que connaît la police.

Activités parascolaires

1 Augmenter l’offre des activités parascolaires, dès le plus jeune âge, de façon accessible :

Le constat est qu’il manque actuellement une offre d’activités parascolaires accessibles et attrayantes dès le plus jeune âge, singulièrement pour les jeunes précarisés. On est encore trop dans le modèle « occupationnel ». Il manque actuellement de perspectives, l’accès à des activités culturelles, à des voyages est encore trop réduit.

Le projet de la BD « La Relève » représente une expérience très positive et prouve l’importance de développer des activités de création commune, impliquant différent·e·s acteur·rices afin de favoriser la rencontre et le dialogue.

PARTIE III : “AVEC TOUT ÇA, QU’EST-CE QU’ON FAIT MAINTENANT ?”

Les pistes de solution avancées tiennent à l’augmentation de l’offre des activités parascolaires dès le plus jeune âge et à leur démocratisation financière. L’idée est de proposer des activités aux jeunes afin de les encourager à passer moins de temps dans les rues. Il est crucial que ces activités soient attrayantes, et qu’elles permettent de développer curiosité et compétences en tout genre.

- Augmenter/démocratiser l’offre d’activités telles que : le scoutisme, les activités culturelles, les voyages et les projets artistiques.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le colloque « Jeunes & Police » du 25 janvier 2024 a constitué une étape cruciale dans la quête de création d'espaces de dialogue concerté autour du contentieux jeunes-police. Les discussions riches et les idées novatrices ont permis de dégager des enseignements essentiels ainsi que des pistes d'action concrètes pour l'avenir. Les principaux enseignements tirés de ce colloque ont souligné l'importance de l'éducation, de la collaboration, de la sensibilisation, de la justice, de la formation du corps de police, et de l'offre d'activités parascolaires. Ces aspects sont tous interconnectés et nécessitent une approche globale pour favoriser des relations constructives entre les jeunes et les membres de la police. Les recommandations formulées pour améliorer cette relation incluent des mesures telles que l'instauration d'un enseignement adapté, la collaboration étroite entre les différents acteurs sociaux, la sensibilisation précoce au métier de police, des investissements dans le système judiciaire, une formation continue des policiers et une offre accrue d'activités parascolaires abordables.

Pour aller de l'avant, il est impératif que les constats et perspectives issus de ce colloque soient portés de manière effective et coordonnée. Cela nécessitera un engagement continu des autorités, des établissements scolaires, des forces de l'ordre, des associations, et de la société dans son ensemble. Il est également essentiel de maintenir un dialogue ouvert et inclusif entre les jeunes, la police et les acteurs concernés. Une communication transparente et un respect mutuel sont les fondements d'une relation solide et durable.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES FUTURES

Enfin, il est crucial de favoriser la participation active des différents partis dans la mise en œuvre des solutions proposées. Il importe également de surveiller et d'évaluer régulièrement la mise en place et leur impact afin d'ajuster et d'améliorer continuellement les initiatives visant à renforcer la confiance et le respect mutuel entre les jeunes et la police.

L'équipe du CIDJ, quant à elle, s'engage à poursuivre le projet « Jeunes et Police » en consolidant les partenariats existants et à venir, en développant des activités et des animations de rencontres entre jeunes et membres de la police, en travaillant à la création de nouveaux supports d'expression (podcast, capsules audiovisuelles, etc.) sur la question, en initiant de nouveaux espaces permettant de renforcer le dialogue concerté sur les enjeux relationnels jeunes-police, avec et entre des jeunes, des membres de la police, mais également avec des travailleurs sociaux, des encadrants scolaires, des autorités, des familles, des citoyens.

Ensemble, en travaillant de concert pour mettre en pratique les enseignements et pistes tirés de cet échange collectif et pour ouvrir des espaces de dialogue concerté et constructif, nous pouvons aspirer à une société où les jeunes et la police coopèrent pour promouvoir la sécurité, le respect des droits et le bien-être de toutes et tous.



CONTACTS ET LIENS UTILES

- Bachir Barrou, chargé de projet « Jeunes & Police » : bachir.barrou@cidj.be
- Nadia Achbany, directrice du CIDJ : nadia.achbany@cidj.be
- Tom Massoz, chargé de communication : tom.massoz@cidj.be
- Contact générique du CIDJ : cidj@cidj.be

 Fédération Cidj

 cidj.be

 federation_cidj

Les photos du colloque sont disponibles sur nos réseaux sociaux.

